

LES ECOLES DE LA DEUXIEME CHANCE (E2C)

PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT

Qui peut intégrer une E2C ?

Dès lors qu'il est **motivé** pour construire son projet professionnel, **tout jeune de 16 à moins de 26 ans peut demander à intégrer une E2C** à condition qu'il soit :

- **dépourvu de qualification ou de diplôme** ;
- sans emploi ;
- de nationalité française ou étrangère en situation régulière.

Principes-clés

- accompagnement individualisé renforcé
- expérience en entreprise
- conservation du lien après la fin du parcours
- rémunération mensuelle (statut de stagiaire de la formation professionnelle)

Le réseau des E2C analyse qu'en 2018, le public accueilli est de plus en plus éloigné de l'emploi :

- les E2C accueillent de plus en plus de mineurs (19% du public est mineur, entre 16 et 18ans)
- les jeunes accueillis ont des niveaux de qualification plus bas qu'auparavant (un infra V sur 3 est de niveau VI)
- 84% des stagiaires n'ont jamais eu de première expérience professionnelle ;
- 30% des stagiaires résident dans les QPV ;
- les stagiaires bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé constituent 5% du public.

Qu'est-ce qu'une école de la deuxième chance ?

Les **133 sites-écoles** de la deuxième chance, répartis dans 12 régions en France, sont des établissements ou des organismes de formation auxquels a été attribué le label « École de la deuxième chance » reconnu par l'État et créé par le réseau E2C France sur la base d'un cahier des charges.

Elles sont financées par les Conseils régionaux et soutenues par l'État, les collectivités territoriales et le Fonds social européen (FSE) dans leur déploiement et le développement du réseau.

Les E2C ont pour **objectif d'assurer l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté** en les accompagnants dans :

- le développement et la valorisation de leurs compétences et connaissances ;

- l'accès à une formation ou à un emploi ;
- la connaissance de leurs droits (accès à un logement, accès aux soins...) et devoirs.

A noter : les E2C ne visent pas la préparation d'un diplôme ou certificat spécifique par les jeunes ; en revanche, elles peuvent constituer une **passerelle vers une formation qualifiante**.

La méthodologie employée au sein des E2C repose sur les axes suivants :

- **Individualisation du parcours** des jeunes hors des schémas scolaires classiques, prenant en compte leurs difficultés personnelles et visant l'apprentissage de l'autonomie ;

- **Acquisition de compétences** par les jeunes par une **expérience dans le monde du travail** via l'alternance entre école et milieu professionnel ;
- **Accompagnement** des jeunes durant la formation mais également **après la formation** (jusqu'à un an après la sortie de l'E2C).

Le travail de partenariat étroit avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle intervenant sur les territoires est un élément central du fonctionnement des E2C. **Elles travaillent en complémentarité avec :**

- **les accompagnants sociaux des élèves** en apportant un volet pédagogique à l'accompagnement ;
- **les structures proposant une offre de formation et d'insertion professionnelle** présentes sur le territoire, identifiées via un diagnostic territorial. L'alternance étant centrale dans le parcours proposé par les E2C, le partenariat E2C-entreprises du territoire est étroit.

Orientation vers les E2C et entrée dans le parcours

La prise de contact avec les E2C peut se faire :

- directement auprès d'un établissement E2C (voir la [cartographie des E2C](#)) ;
- via les prescripteurs que sont les Missions Locales et Pôle Emploi, qui orienteront les jeunes vers l'E2C la plus proche.

Après une première prise de contact, les jeunes intéressés seront conviés à assister à un temps d'information collective puis à un entretien avec le personnel de l'E2C. L'unique critère de sélection est la **motivation**.

L'inscription en E2C et l'accès au parcours proposé peuvent se faire **tout au long de l'année**.

Durée, coût, statut de l'élève

Les parcours en E2C permettent un apprentissage au **rythme flexible, adaptable à chaque élève**. Aussi, si la durée des parcours des jeunes est d'en moyenne 6 mois et demi, elle peut durer jusqu'à 4 ans selon le projet du jeune, son rythme et son niveau au moment d'intégrer l'école. La durée hebdomadaire d'activités est fixée à 35 heures.

L'inscription est gratuite et tout jeune en E2C a le **statut de stagiaire de la formation professionnelle** ce qui permet de recevoir une **rémunération mensuelle** calculée en fonction de l'âge et de la situation du jeune (en moyenne 300 euros par mois).

A noter : les E2C n'ont pas d'internat. Cependant, certaines E2C proposent des solutions d'hébergement via des partenariats avec des acteurs sociaux.

Intégration, contenu des parcours proposés et accompagnement

Tout jeune intégrant une E2C connaîtra une période d'intégration de 3 à 6 semaines lui permettant de commencer à élaborer un projet et de découvrir les règles de vie en E2C.

Un plan de formation individualisé sera élaboré à l'issue de cette période. Chaque parcours est construit avec le jeune et formalisé par un contrat signé entre le stagiaire et l'E2C.

Les E2C proposent un parcours reposant sur :

- l'acquisition du socle de **compétences de base** (lecture, expression, calcul...) ;
- l'acquisition de **compétences socio-professionnelles** à travers la participation à des projets sociaux, culturels, citoyens mais également des ateliers de recherche d'emploi et simulation d'entretiens d'embauche ;
- les **stages en entreprise**, qui représente en moyenne plus d'un quart de la durée du parcours. Les périodes en entreprise

- contribuent à la construction du projet professionnel de chaque jeune.

Durant l'intégralité de son parcours, un **formateur référent unique du jeune** l'accompagne.

Les E2C se donnent également pour **mission d'accompagner les jeunes dans la recherche de solutions aux difficultés personnelles qu'ils rencontrent** : logement, santé, mobilité, surendettement...

Dans cette optique, les membres des équipes des E2C (appartenant généralement à un pôle dénommé « vie collective ») travaillent en partenariat avec les acteurs du territoire pour efficacement orienter les jeunes.

⇒ Il est important que les accompagnants sociaux des jeunes puissent être en contact avec les référents uniques des jeunes en E2C voir avec des membres des pôles « vie collective »/ « sociaux » afin d'assurer la complémentarité de leurs actions et la continuité de l'accompagnement.

Sortie de parcours et perspectives

Les E2C ne délivrent pas de diplôme, mais accréditent des compétences ; une **attestation de compétences acquises** est remise aux élèves à la fin de leurs parcours.

En fin de parcours, les jeunes qui le souhaitent sont accompagnés vers une formation professionnelle qualifiante.

Les jeunes sont accompagnés par leur référent jusqu'à un an après la sortie du parcours.

En 2018, 63% des élèves sortant du dispositif sont sortis en emploi ou en formation : le taux de retour en emploi des élèves sortant s'est élevé à 38% (36% hors contrats aidés), et 26% des élèves ont poursuivis une nouvelle formation suite à leur passage en E2C.

A noter : les sorties dynamiques (en service civique, en contrat court ou réorientation vers un partenaire de l'insertion) sont en augmentation.

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Cahier des charges des E2C](#)
- [Cartographie des E2C](#)
- [Article L. 214-14 du code de l'éducation](#)
- [Article D. 214-10 du code de l'éducation](#)
- [Circulaire du 5 mai 2009 relative au développement et au financement des Écoles de la deuxième chance](#)

